



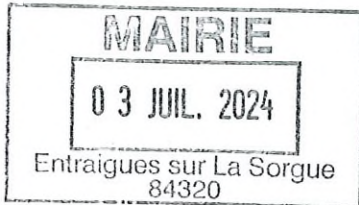
**CCI VAUCLUSE**

**Direction des Relations aux Entreprises et aux Territoires**

**Affaire suivie par : Sarah MARTIN**

**Ligne directe : 04 90 14 87 26**

**Courriel : smartin@vaucluse.cci.fr**



Monsieur Le Maire  
Mairie d'Entraigues-sur-la-Sorgue  
35 Place du 8 mai 1945  
84320 Entraigues-sur-la-Sorgue

Avignon, le

**N/Réf. : SMA/NF-56-06-2024**

**Objet : Extrait certifié conforme portant sur la Modification n°5 du Plan Local d'Urbanisme d'Entraigues-sur-la-Sorgue**

Monsieur Le Maire,

A la suite de la tenue de l'Assemblée Générale de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Vaucluse en date du 29 mai 2024, nous vous prions de trouver en pièce jointe un extrait certifié conforme de la délibération relative aux avis émis en tant que Personne Publique Associée.

Cette délibération valide l'avis émis le 11/04/2024 portant sur la modification n°5 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de votre commune.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Maire, à l'expression de nos salutations distinguées.



**Gilbert MARCELLI**  
**Président**



# Assemblée générale 29 mai 2024

Extrait des délibérations adoptées



CCI VAUCLUSE

## Table des matières

### 1<sup>ère</sup> PARTIE : INSTITUTIONNEL

|   |   |
|---|---|
| 1. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU 27 MARS 2024.....        | 5 |
| 2. INFOS DU PRESIDENT.....  | 6 |
| 3. CODE DE L'URBANISME :<br>VALIDATION DES AVIS EMIS DEPUIS LE 2 FEVRIER 2024 ..... | 8 |

## Recueil des délibérations adoptées

### Membres titulaires présents

**Mesdames** Céline LAGET, Roselyne MACARIO, Catherine PANATTONI, Florence SENTILHES,

**Messieurs** William BAUD, Jean-Luc BECKER, Philippe CARLES, Thierry CLOTA, Dominique DAMIANO, Bruno DELORME, François DE LEPINEY, Richard HEMIN, Eugène HERMITTE, Pascal LOUBEYRE, Gilbert MARCELLI, Nordine SAIHI, Samuel MONTGERMONT, Cédric RIBEIRO

### Membres titulaires excusés

**Mesdames** Françoise DOUCET-LEVY Alexandra FARNOS, Laure GIMENO Florence DUPRAT, Sylvie MAILLET

**Messieurs** Alexandre BRESSY, Claude CHARD-HUTCHINSON, Simon CRETALLAZ, Thierry FRANCOU, Eric GUASCH, Pierre HELIAS, Xavier MATHIEU, Frédéric RUEL, Dominique TOLEDO, Remy VOLPS

### Membres associés présents

**Messieurs** Patrice MOUNIER, Patrice PERROT, Alexandre DUBOIS, Christian BONNET

### Membres associés excusés

**Mesdames** Marie-Laure BARON, Chantal BERNUSSET Anne BENEDETTI, Laurence CASTELAIN, Christèle COLLET, Aude GIRARD Adrienne PHILIPPE

**Messieurs** Marc ANDRE, Armand COINTIN, Alexandre DUBOIS, Christian BONNET, Didier LONGERON, Marc-André MERCIER

Monsieur Régis LAURENT déclare que 18 membres titulaires étant présents, le quorum est atteint et que l'assemblée générale peut valablement siéger et délibérer.

## Recueil des délibérations adoptées

**3. CODE DE L'URBANISME : VALIDATION DES AVIS EMIS DEPUIS LE 2 FEVRIER 2024**

Monsieur le Président Gilbert MARCELLI cède la parole à Monsieur Tomas REDONDO pour commenter ces avis.

Monsieur Tomas REDONDO prend la parole en ces termes :

Considérant l'article L121-4 du code de l'Urbanisme qui associe les Chambres de Commerce et d'Industrie Territoriales aux Personnes Publiques associées à l'élaboration des Schémas de Cohérence Territoriale et des Plans Locaux d'Urbanisme,

Considérant l'article R214-1 du code de l'Urbanisme et l'article L. 214-1 du même code qui prévoient que les Chambres de Commerce et d'Industrie Territoriales sont consultées par les communes dans le cadre de l'instauration de droit de préemption sur les fonds artisanaux, les fonds de commerce, les baux commerciaux et les terrains portant ou destinés à porter des commerces d'une surface de vente comprise entre 300 et 1 000 mètres carrés,

Considérant l'article 25 du Règlement Intérieur de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Vaucluse qui prévoit que le Président bénéficie sur délibération de l'Assemblée Générale, d'une délégation de compétence pour exprimer au nom de la Chambre les avis requis par les lois et règlements sous réserve de rendre compte à l'Assemblée Générale des avis exprimés en application de la délégation qu'il a reçue,

Mais considérant également une décision en date du 19 décembre 2012 du Conseil d'État qui confirme que les avis qu'émet une CCI doivent être pris par une délibération de son Assemblée Générale eu égard au fait que si ces actes ne relèvent ni de l'administration ni du fonctionnement courant de la CCI, ils ne peuvent pas être délégués au titre de l'article L 712- du Code de Commerce à une autre instance, dont le Président,

Recueil des délibérations adoptées

Il est proposé à votre approbation les avis suivants émis depuis le 2 février 2024.

|            |                                   |                         |                |
|------------|-----------------------------------|-------------------------|----------------|
| 11/04/2024 | Mairie d'Entraigues sur la Sorgue | Modification n°5 du PLU | Avis favorable |
|------------|-----------------------------------|-------------------------|----------------|

A l'issue de l'intervention de Monsieur Tomas REDONDO, Monsieur le Président MARCELLI reprend la parole en ces termes :

Je remercie Monsieur Tomas REDONDO pour son intervention et vous sollicite, Chères et Chers Collègues, pour la validation des avis émis.

Recueil des délibérations adoptées

Qui est contre ?  
Qui s'abstient ?

Je vous remercie

|                 |           |
|-----------------|-----------|
| <b>Inscrits</b> | <b>33</b> |
| <b>Quorum</b>   | <b>17</b> |
| <b>Votants</b>  | <b>18</b> |

Mmes et MM William BAUD, Jean-Luc BECKER, Philippe CARLES, Thierry CLOTA, Dominique DAMIANO, Bruno DELORME, François DE LEPINEY, Richard HEMIN, Eugène HERMITTE, Céline LAGET, Pascal LOUBEYRE, Roselyne MACARIO, Gilbert MARCELLI, Samuel MONTGERMONT, Catherine PANATTONI, Cédric RIBEIRO, Nordine SAIHI, Florence SENTILHES

|                   |           |
|-------------------|-----------|
| <b>Abstention</b> | <b>00</b> |
| <b>Contre</b>     | <b>00</b> |
| <b>Pour</b>       | <b>18</b> |

**Cette délibération est adoptée à l'unanimité.**

Le Président Gilbert MARCELLI

